

# CCAS DE CHAMBERY

## PROCES VERBAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois et le lundi quinze mai à 13 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de M. Thierry REPENTIN, Président du CCAS.

Etaient présent(e)s :

M. REPENTIN, Président du C.C.A.S.

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente du C.C.A.S.,

Mmes BONILLA, COLIN-COCCHI, COLIN-JORE, GARCIN, KREUTER, MYARD-DALMAIS, PERRENES, VERDU

M. DE BOISRIOU

Etaient excusé(e)s :

Mmes ALVERNHE (donne pouvoir à Mme COLIN-COCCHI), BOUROU (donne pouvoir à Mme BONILLA), RAMBAUD (donne pouvoir à Mme VERDU)

MM BERENDSEN, NOBLECOURT (donne pouvoir à Mme MYARD-DALMAIS)

Etaient absent (e)s :

Mme LEVROT

Pour l'administration :

M. BAUDOIN (directeur), M. FILLIOL (directeur adjoint), Mme BERNARD-PEYRE (directrice de l'administration générale), Mme Daphné BOREL (DGA Ville Solidarité, Citoyenneté et Proximité), Mme DI CICCIO (secrétariat de la Vice-présidente).

Après constatation du quorum, M. REPENTIN propose d'aborder les sujets inscrits à l'ordre du jour.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	DEBAT	VOTE	DECISIONS
1.1	ACCEPTATION DU DON DE DEUX BAIGNOIRES DE BALNEOTHERAPIE	F. FILLIOL	<p>F. Filliol explique que lors de la construction du nouvel EHPAD des Charmilles par Cristal Habitat en 2015, deux baignoires de balnéothérapie ont été installées.</p> <p>Il s'avère qu'à ce jour, une seule de ces baignoires est utilisée. Afin de pouvoir se libérer de la baignoire non utilisée, le CCAS a adressé une demande à Cristal pour connaître la procédure de mise en vente.</p> <p>Cristal Habitat a alors proposé de faire don des deux baignoires au CCAS.</p> <p>Une fois le don accepté, le CCAS pourra alors, sous réserve d'une validation préalable du conseil municipal, mettre en vente la baignoire non utilisée.</p> <p>N. Colin-Cocchi souhaite savoir si la salle de la balnéothérapie est celle utilisée pour les soins de kinésithérapie.</p> <p>F Filliol indique que les kinés ne l'utilisent pas, notamment pas manque de temps.</p> <p>Elle demande par ailleurs où en est le recrutement du médecin coordonnateur.</p> <p>G. Baudoin répond que celui-ci est en cours de négociation.</p> <p>N. Colin-Cocchi s'interroge sur le fait d'avoir installées deux salles de balnéothérapie, et les raisons pour lesquelles elles n'étaient pas suffisamment utilisées.</p> <p>G. Baudoin répond que le besoin avait sans doute été sur-évalué. Par ailleurs, cela est dû à un manque de temps des professionnels.</p> <p>F. Filliol ajoute que c'est principalement une animatrice du service animation (ancienne aide-soignante) qui utilise cette salle de balnéothérapie.</p> <p>La salle de la baignoire non utilisée est désormais affectée aux formations PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) dispensées en interne.</p>	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accepte le don de deux baignoires de balnéothérapie fait par Cristal Habitat en date du 19 avril dernier.</li> </ul>
1.2	TARIFICATION EHPAD 2023	F. FILLIOL	<p>F. Filliol indique que ces tarifs sont décidés par le conseil départemental, suite à la transmission de nos budgets prévisionnels.</p> <p>Pour l'accueil de jour de Corolle, l'augmentation est d'un centime, car le tarif est déjà élevé. Pour l'hébergement temporaire, l'évolution du prix de journée est légèrement au-dessus de 4%.</p> <p>Une erreur a été constatée sur l'arrêté des tarifs des Clématis, aussi, un nouvel arrêté sera pris avec une mise en application au 1<sup>er</sup> juin et la mise à jour sera présentée au CA du 10 juillet.</p> <p>N. Colin-Cocchi note la baisse du tarif hébergement pour l'accueil de jour.</p> <p>F. Filliol indique qu'elle est compensée par l'évolution du ticket modérateur.</p>	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approuve les projets de tarification 2023 présentés</li> </ul>

1.3	CHRYSLIDE : TARIFICATION D'UN NOUVEAU LOGEMENT SITUE 80 RUE DES TILLEULS	G. BAUDOIN	G. Baudoin indique que grâce à la convention signée l'an dernier avec le Conseil départemental, le service dispose d'un poste d'assistant socioéducatif supplémentaire. En contrepartie, le parc locatif du dispositif est élargi, pour passer à 19 logements en 2023 et 21 logements en 2024.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve le montant pour l'année 2023 de la redevance locative et du dépôt de garantie du logement situé 80 rue des Tilleuls tels que présentés
2.1	CDG73 : CONVENTION MISSION INSPECTION HYGIENE ET SECURITE	F. FILLIOL	F. Filliol indique que la précédente convention a pris fin au 31 décembre 2022. Au cours de cette dernière, une seule intervention de l'ACFI a eu lieu pour une mission de contrôle des produits d'entretien utilisés aux Charmilles.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve le projet de convention d'inspection en hygiène et sécurité, ci-joint.  - Autorise le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer ladite convention.  - Inscrit les crédits nécessaires au budget principal.
2.2	CDG73 : CONVENTION DE MUTUALISATION DES HEURES DE DECHARGE D'ACTIVITE DE SERVICE D'UN AGENT	G. BAUDOIN	G. Baudoin indique que cette convention encadre les modalités de remboursement par le CDG73 des heures effectuées par l'agent au profit d'autres collectivités.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve le projet de convention ci-joint précisant les modalités de versement des charges salariales de toute nature afférentes aux décharges d'activité de service pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026.  - Autorise le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer ladite convention.
3.1	SERVICE ANIMATION – TARIFICATION DES SORTIES DE MAI A SEPTEMBRE 2023	F. FILLIOL	G. Baudoin indique en parallèle de cette délibération, pour répondre à une question posée lors du dernier CA, que : - 4 personnes extérieures participent régulièrement aux activités proposées par la résidence Ma Joie. - 2 personnes extérieures participent régulièrement aux activités proposées par la résidence La Calamine.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve l'organisation et la tarification pour les sorties présentées ci-dessus.
4.1	REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT RESIDENCE CHRYSLIDE	G. BERNARD- PEYRE	G. Bernard-Peyre indique qu'il s'agit d'un document cadre qui établit les règles de vie, pour les espaces collectifs et individuels des résidences. Leur durée réglementaire est de 5 ans. E. Verdu souhaite savoir quels sont les changements par rapport au précédent. G. Bernard-Peyre répond que le seul changement concerne le nombre de logements de Chrysalide. G. Baudoin ajoute que toutes les actualisations sont validées au fur et à mesure.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Valide les projets de règlement de fonctionnement et contrat de prise en charge proposés en annexe applicable au sein du dispositif Chrysalide
4.2	REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT PENSION DE FAMILLE EPINETTES ET CALYPSO	G. BERNARD- PEYRE	G. Bernard-Peyre précise que pour la pension de famille transitoire, il s'agit d'un nouveau règlement.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Valide les projets de règlement de fonctionnement et contrat de prise en charge proposé en annexe applicable au sein des deux pensions de famille gérées par le CCAS (Calypso et pension de famille transitoire)

	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2023				Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le procès-verbal du 03 avril 2023.
--	--	--	--	--	---

- ◆ COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LES COMMISSIONS PERMANENTES DU 06 AVRIL ET 04 MAI 2023 EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- ◆ ACTES PASSES PAR LE PRESIDENT OU LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Questions diverses :

- Projet Risques Psycho Sociaux (RPS) : le questionnaire en direction des agents a été réalisé avec 89% de taux de réponse. S'en sont suivis plusieurs temps d'échanges organisés avec plusieurs groupes de collaborateurs ; ceci pour aboutir à l'élaboration d'un plan d'action qui est en cours de finalisation.  
Trois points de vigilance sont mis en exergue : les EHPAD, la charge de travail de l'encadrement et les services supports. Le travail finalisé au COPIL sera présenté au conseil d'administration de juillet ou septembre.
- Nouvelle organisation des agents sociaux en EHPAD : le bilan sur le 1<sup>er</sup> trimestre est plutôt satisfaisant sachant que cette nouvelle organisation s'est installée avec le maintien des règles de remplacements initiales et des effectifs supplémentaires. Il convient désormais sur ce second trimestre de revenir au plus près du projet en limitant le recours à l'intérim.  
C. Favetta Sieyes souhaite disposer d'un retour formalisé sur le sujet pour diffusion aux membres du CA.
- Résidences autonomie. C. Favetta Sieyes rappelle que les dispositions du Ségur n'ont pas concerné tous les métiers. Tous les décrets qui paraissent sont strictement appliqués par le CCAS, cependant des métiers ou fonction exercés notamment en résidence autonomie ne sont pas prévus par les décrets. La demande des agents des résidences autonomie est à ce titre légitime mais il est difficile d'y donner suite car le CCAS ne dispose pas des financements nécessaire (+150 000 euros/an). Le département a été saisi à ce sujet, mais n'a pas répondu favorablement. S. Kreuter demande combien de personnes sont concernées. Il s'agit de 20 agents.

La séance est clôturée à 13h45.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 10 juillet à 13h.